Les protéines et la chimie du végétal : une voie d'innovation selon le rapport d'Anne Lauvergeon

11 novembre 2013

Le 11 octobre 2013, la commission « Innovations 2030 », présidée par Anne Lauvergeon, remettait son rapport identifiant les domaines-clés de l'innovation, sources potentielles de croissance pour l'économie française dans un avenir proche.

Le rapport identifie « sept ambitions fortes, reposant sur des innovations majeures ». L'ambition n°4 (« les protéines végétales et la chimie du végétal ») concerne directement les secteurs agricoles et agro-alimentaires. Avec une demande alimentaire mondiale en augmentation et « l'occidentalisation » des régimes alimentaires, la demande de protéines pour la consommation humaine devrait fortement augmenter dans les années à venir.

Pour les auteurs, la source de l'innovation serait donc de développer en France une filière protéines végétales proposant des produits attractifs pour la consommation humaine – et éventuellement animale. Le tissu d'entreprises agroalimentaires françaises est considéré comme un atout, bien que son éclatement apparaisse comme un frein à la mobilisation d'importants capitaux nécessaires à la R&D. L'adaptation des comportements alimentaires et l'acceptation des nouveaux produits par les consommateurs semblent également être des obstacles à surmonter.

Alors que le déficit en protéines végétales de la « ferme France » est en constante dégradation, creusé par les fortes importations (en particulier de tourteaux de soja) à destination de l'alimentation animale, le rapport aborde étonnamment peu la question de la production agricole nécessaire à l'alimentation de cette nouvelle filière. Les surfaces en protéagineux et soja ne représentent que de très faibles superficies en France, ces cultures étant peu favorisées face aux céréales plus rémunératrices – d'où l'importance des aides couplées qui leur seront accordées dans la prochaine Politique agricole commune.

La chimie du végétal pourrait quant à elle permettre de s'affranchir partiellement des ressources fossiles pour produire, grâce à des procédés biologiques et avec un impact environnemental moindre, des matériaux à forte valeur ajoutée ayant des débouchés dans les marchés de la santé, des éco-industries, de l'énergie, etc. Des groupes agro-industriels forts et déjà engagés dans cette voie constituent, selon les auteurs, un atout important de la France dans un secteur déjà très concurrentiel. Le développement de cette activité posera toutefois la question de la disponibilité de la ressource (biomasse) et des conflits entre usages des sols, en particulier avec la production alimentaire.

Clément Villien, Centre d'études et de prospective

Source : Rapport de la commission Innovation